CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
11 FEV. 2016
1802

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet de la recrudescence des cambriolages.

D'après nos sources, plusieurs commerces dans le centre-ville ainsi que de nombreux ménages à travers le pays ont été victimes de cambriolages le weekend passé.

Dans leur réponse commune à une précédente question parlementaire (n° 1514 de Laurent Mosar et Léon Gloden) datée du 21 octobre 2015, le Ministre de la Justice et le Ministre de la Sécurité intérieure nous ont fait savoir qu'ils ont « *engagé des concertations au sujet de nouveaux moyens légaux permettant de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité* ».

Parmi les nouveaux moyens modernes, il en existe un, à savoir le logiciel de prédiction des délits, appelé « Precobs ». D'après les médias, de nombreuses villes et régions notamment en Suisse, en Allemagne ou en Autriche testeraient ce nouvel outil.

Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure a déjà pris position quant à une éventuelle mise en place de ce logiciel au Luxembourg. En effet, dans sa réponse à une question parlementaire datée du 5 mai 2015 (n° 1107 de Léon Gloden), le Ministre s'était dit sceptique quant à l'application du logiciel « Precobs » et ce en raison de la taille réduite du Grand-Duché.

Or, d'après un article paru le 2 février 2016 sur le site *L'essentiel.lu*, le Ministère de la Sécurité intérieure aurait procédé à l'analyse dudit logiciel et serait arrivé à la conclusion qu'en raison de coûts trop élevés un tel logiciel ne saurait être mis en œuvre.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer qu'il y a eu de nombreux cambriolages ce weekend ? Combien de cambriolages ont été enregistrés sur le territoire national depuis le 1er janvier 2016 ? Peut-on parler d'une hausse générale des cambriolages depuis la nette régression en 2015 ?

- Dans la mesure où il y a déjà eu des condamnations, Monsieur le Ministre peut-il renseigner sur l'origine des cambrioleurs ?
- Monsieur le Ministre peut-il à ce stade nous faire part des éventuelles conclusions sur les concertations engagées conjointement avec le Ministre de la Justice ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que son ministère a analysé l'utilisation du logiciel « Precobs » et finalement rejeté le projet pour des raisons financières ?
    - Dans l'affirmative, pourquoi Monsieur le Ministre a-t-il procédé à une analyse dudit logiciel, alors même qu'il était sceptique quant à son application sur le territoire luxembourgeois ?
    - Dans la négative, Monsieur le Ministre serait-il néanmoins disposé à lancer un projet-pilote à l'instar d'autres villes et régions dans d'autres pays européens ?
- Dans l'optique de la prochaine réforme de la Police grand-ducale, comment Monsieur le Ministre envisage-t-il de renforcer les mesures de précaution et d'intervention en matière de cambriolages ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Léon Gloden
Député

Laurent Mosar
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 24 MARS 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
24 MARS 2016

A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°1802 du 10 février 2016 de Messieurs les Députés Léon GLODEN et Laurent MOSAR

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Etienne SCHNEIDER

Adresse postale :
B.P. 219
L-2012 Luxembourg

Adresse bureaux :
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

secretariat@msi.etat.lu
Tél. (+352) 247-84659
Fax (+352) 22 72 76

www.luxembourg.lu
www.gouvernement.lu

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°1802 des honorables Députés Léon GLODEN et Laurent MOSAR du 11 février 2016 concernant la recrudescence des cambriolages

Ad question 1 :

Pour le weekend du 5 au 7 février 2016, un total de 27 affaires de cambriolage est à noter, valeur qui se situe dans la norme des infractions relevées pour cette partie de la semaine.

Concernant le niveau général des cambriolages relevés entre le 1er janvier et le 23 février 2016, les relevés policiers renseignent 300 affaires de cambriolage. Or, les modalités techniques des bases de données ne permettent pas à l'heure actuelle de se prononcer sur une tendance à la baisse ou à la hausse des cambriolages.

Ad question 2 :

Le Ministre de la Sécurité intérieure ne dispose pas d'informations relatives aux condamnations judiciaires.

Ad question 3 :

Du fait que les concertations sont encore en cours, il n'est actuellement pas possible de présenter d'éventuelles conclusions.

Ad question 4 :

Le logiciel « Precobs » n'est pas adapté pour le Luxembourg, considérant l'espace géographiquement restreint du pays. Ce logiciel est essentiellement utilisé dans les grandes villes à forte densité de population.

Toutefois, la Police grand-ducale continuera à développer ses outils informatiques internes au service de l'analyse stratégique de la criminalité au Grand-Duché

Ad question 5 :

La réforme de la Police vise notamment à optimiser la lutte contre la criminalité.

La réorganisation territoriale a pour but d'augmenter la présence policière sur le terrain. Le fonctionnement des futurs Commissariats de Police à 2, respectivement 3 roulements permet un renforcement du nombre de patrouilles sur le terrain. Ainsi à titre d'exemple, le créneau horaire entre 17.00 et 21.00, particulièrement propice aux cambriolages, rencontrera une meilleure couverture policière.

Evidemment, les efforts en matière de prévention actuels et réalisés par la Police grand-ducale seront continués, comme ceux du service de prévention technique en matière de cambriolages. Ce dernier informe les citoyens sur les mesures de protection afférentes contre telles infractions.